



ASSOCIATION DES MAIRES DU DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du vendredi 25 janvier 2013

Convocation : 08 janvier 2013

Membres en exercice : 18

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est réuni, vendredi 25 janvier 2013 à 18h00 à la Maison des Communes, sous la présidence de Monsieur Michel BERNÉ.

Présents (17) :

Michel BERNÉ, Anne-Marie FORCINAL, Gérard GUYON, Etienne BUTZBACH, Robert DEMUTH, Hubert ECOFFEY, Yves DRUET, Jean-Marie ROUSSEL, Renée HUMBERT, Michel GAIDOT, Françoise BOUVIER, Françoise FAURE, Daniel FEURTEY, Bernard FRANCOIS, Jean-Claude MATHEY, Bernard TENAILLON, Jacques COLIN.

Absents ou excusés (2) :

Monique DINET, Jean LEFEVRE.

Assistaient (1) :

Dimitri RHODES, directeur Association des Maires.

§ § § § § §

ORDRE DU JOUR :

REFONTE DES RYTHMES SCOLAIRES

Le président présente aux membres du conseil d'administration le contenu de son entretien avec le Recteur et l'Inspecteur de l'Académie de Besançon du 09 janvier 2013 relatif à la loi d'orientation scolaire.

Dans le cadre des rythmes scolaires, le président, conscient de la nécessité d'harmoniser les pratiques à l'échelle du département tant pour les familles que pour les enseignants et les professions liées aux rythmes scolaires, souhaite mettre en pace une concertation au sein du Territoire de Belfort.

Une réflexion doit être engagée et la programmation des modalités d'action être réalisée rapidement.

Le conseil d'administration accueille Mr Mellon, Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale du Territoire de Belfort qui vient présenter le dispositif du nouveau décret relatif aux rythmes scolaires

> *EN ANNEXE : Le dossier de presse de l'Education Nationale sur la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire et les questions ou remarques d'élus.*

⇒ ***Les membres du conseil d'administration se sont prononcés sur la formation d'un débat sur les rythmes scolaires.***

Cette concertation se tiendra le vendredi 15 février 2013 à 18 à la Maison des Communes à Belfort.

FONDATION DE L'AMICALE DES ANCIENS ELUS

Dans le cadre du projet de fondation d'une amicale d'élus, une enquête a été réalisée auprès des élus en cours de mandat et des anciens maires du département.

50 réponses positives ont été enregistrées (29 de maires et 21 d'anciens maires). Seuls 2 anciens maires nous ont fait part de leur impossibilité d'adhérer pour raisons de santé.

La majorité des élus ont donné leur accord pour une cotisation de 30 euros. Quelques uns souhaitent que cela soit défini lors de l'assemblée générale constitutive.

Concernant la constitution du bureau, celui-ci pourrait être composé de 5 membres Il aurait un président et un président d'honneur en la personne du Sénateur Jean-Pierre Chevènement.

Le secrétariat serait assuré par l'AMD90.

Il existe également une Fédération des Anciens Maires et Adjointes de France (FAMAF) à laquelle cette amicale pourrait adhérer.

> *EN ANNEXE (remis en séance aux membres) : Courrier d'enquête de l'AMD90 relatif à la fondation de l'amicale et statuts de l'amicale*

⇒ ***Les membres du conseil d'administration ont adopté les statuts de création de cette amicale.***

ANNUAIRE DES COLLECTIVITES

Le président présente l'annuaire des collectivités et des établissements publics du Territoire de Belfort qui a été actualisé et ré-imprimé car la dernière version éditée datait de 2001. Cette version plus moderne et dynamique a tenu compte du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale mis en place au 1 er janvier 2013.

Cet annuaire été distribué gratuitement à tous nos adhérents et à tous nos partenaires.

Le coût de cet annuaire est de 3623,88 euros pour 300 exemplaires imprimés.

Il a été financé à plus de 60% par les subventions exceptionnelles de nos partenaires financiers que sont EDF, ERDF, Mutame, COLAS et le Crédit Mutuel (le reste ayant été porté au budget 2012).

Le Président propose de définir un montant d'achat pour toute personne extérieure qui serait intéressée d'en faire acquisition.

⇒ ***Les membres du conseil d'administration ne se sont pas prononcés sur le montant de cet annuaire.***

CONGRES DES MAIRES 2012

Bien qu'au départ la délégation avait été limitée à 30 élus, étant donné le nombre très important d'inscriptions démontrant un vif intérêt de nos élus pour faire partie de notre délégation, de participer aux travaux du Congrès des Maires et compte tenu du bon état des finances de l'AMD90, le président a décidé de prendre en compte la totalité des inscriptions.

La délégation du Territoire de Belfort était donc composée de 46 élus et de 3 administratifs AMD90.

Le président poursuit en dressant le bilan financier pour ce congrès 2012 fournissant un comparatif avec le bilan des deux années précédentes.

	BILAN 2010	BILAN 2011	BILAN 2012
	31 personnes	33 personnes	49 personnes
CHARGES			
Transport	2 316,80 €	3 627 €	4833 €
Hôtel	8 620,84 €	10899 €	11938 €
TOTAL	10 937,64 €	14526 €	16771 €
Coût /personne	353 €	441€	342€
PRODUITS			
Participation élus	110 € / maire ou adjoint		
TOTAL	1 800 €	1910 €	5420 €
TOTAL DES CHARGES	9 137,64 €	12616 €	11351 €

L'utilisation du TGV (séjour de 2 nuits au lieu de 3) combiné à l'augmentation de la participation élus nous a permis, malgré le nombre plus important de participants d'être en dessous du budget 2011 restant à la charge de l'AMD90 pour ce congrès 2012.

95ème CONGRES DES MAIRES 20 au 22 NOVEMBRE 2012 DELEGATION D'ELUS DU TERRITOIRE DE BELFORT

1	BERNÉ Michel	Maire de RGT-le-CHÂTEAU Président Association des Maires
2	Mme BERTHE Chantal	Adjointe au Maire de RGT LE CHÂTEAU
3	DEMARCHE Jean-Pierre	Maire de BOTANS
4	CONRAD Laurent	Maire de MONTREUX-CHÂTEAU
5	CHALMEY Daniel	Adjoint au Maire de MONTREUX-CHÂTEAU
6	LEFÈVRE Jean	Maire de GIROMAGNY
7	COLIN Jacques	Adjoint au Maire de GIROMAGNY
8	DEMUTH Robert	Maire de MÉZIRÉ
9	RODRIGUEZ Raphael	Adjoint au Maire de MÉZIRÉ
10	DINET Monique	Maire de CHAVANATTE
11	FAURE Françoise	Maire de MEROUX participation annulée
12	JACQUES Claudine	Adjointe au Maire de Meroux participation annulée
13	ÉCABERT Arlette	Maire de FLORIMONT
14	ÉCOFFEY Hubert	Maire de RÉCHÉSY
15	TENAILLON Bernard	Maire de FAVEROIS
16	LEFEVRE Gérard	Adjoint au Maire de FAVEROIS
17	REY Pierre	Maire d'AUTRECHENE
18	MOUILLESEAUX Guy	Président de la Communauté de Communes du Tilleul
19	ETTWILLER Marc	Vice-Président de la Communauté de Communes du Tilleul
20	THEVENOT André	Maire de SUARCE

21	NICOUD Maurice	Maire de JONCHEREY
22	ALEXANDRE Jacques	Adjoint au Maire de JONCHEREY
23	SCHWARTZ Maurice	Adjoint au Maire de Belfort
24	FORCINAL Anne-Marie	Maire de FONTAINE
25	REUILLARD Jacques	Maire d'EGUENIGUE
26	WURTZ Gérard	Maire de FELON
27	RITTER Bernard	Adjoint au Maire de FELON
28	TISSERAND Marc	Maire de LACOLLONGE
29	DI CRISTO Dominique	Adjoint au Maire de LACOLLONGE
30	GAIDOT Michel	Maire de VESCEMONT
31	HUMBERT René	Maire de LAMADELEINE VAL DES ANGES
32	RAVEY Françoise	Maire de MORVILLARS
33	ZUMBIHL Joëlle	Adjointe au Maire de MORVILLARS
34	OSER Pierre	Maire de DELLE
35	SAVORGNANO Dominique	Adjoint au Maire de DELLE
36	ANDERHUEBER Jean-Luc	Président de la Communauté de Communes du Pays sous Vosgien
37	THABOURIN Jean-Pierre	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Belfortaine
38	MEISTER Jacques	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Belfortaine
39	HASS Gilbert	Adjoint au Maire de MOVAL participation annulée
40	DRUET Yves	Maire de CRAVANCHE
41	MAUFFREY Bernard	Maire d'ANDELNANS
42	SCHROEDER Bernard	Adjoint au Maire d'ANDELNANS
43	MICLO Guy	Maire de ROUGEGOUTTE
44	GIRARDIN Philippe	Maire de VAUTHIERMONT
45	GAILLARDET Josiane	Maire d'URCEREY
46	DAMOTTE Georges	Adjoint au Maire d'URCEREY
47	HOTTLET Jean-Louis	Maire de GROSNE
48	LOMBARD Jeanine	Adjointe au Maire de BAVILLIERS
49	NEHDI Isabelle	Adjointe au Maire de BAVILLIERS
50	RHODES Dimitri	Directeur Association des Maires
51	GASPARD Virginie	Assistante Association des Maires
52	MOUGIN Céline	Assistante Association des Maires

Elus inscrits au Congrès - Hors délégation

1	LAHSOK Gérald	DGS de la Com Com du Tilleul
2	MOUGIN Jacques	Directeur Général de Territoire Habitat
3	BOUVIER Françoise	Maire d'OFFEMONT
4	HERZOG Anne	DGS d'OFFEMONT
5	MOUGEL Laurent	DST d'OFFEMONT
6	PERRIN Cédric	Maire de BEAUCOURT
7	LHOMET Marie-Lise	Adjointe au Maire de BEAUCOURT
8	BESSE Josette	Adjointe au Maire de BEAUCOURT
9	TOURNIER Jean-Claude	Adjoint au Maire de BELFORT
10	BUTZBACH Etienne	Maire de BELFORT - Psdt CAB

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT / OCTROI DE SUBVENTION

Le Président rappelle que notre association est membre de droit du CDAD 90 (conseil départemental de l'accès au droit).

A ce titre, la convention constitutive du CDAD prévoit que chaque membre est tenu de participer à son fonctionnement (apport financier, en nature ou industrie).

Cette subvention de 600 € a été octroyée au titre de l'exercice 2012.

⇒ ***Les membres du conseil d'administration adoptent l'octroi d'une subvention en faveur du CDAD 90 au titre de l'exercice 2012 d'un montant de 600 € et de 400€ au titre de l'exercice 2013.***

DEMANDES DE SUBVENTION

○ **Demande de subvention de l'UDDEN**

Depuis 1983, l'UDDEN (Union Départementale des Délégués de l'Education Nationale) organise le concours départemental des écoles fleuries. Afin de donner une dimension particulière à ce trentième anniversaire, l'UDDEN nous sollicite pour contribuer sous forme de subvention à la remise des prix pour ce concours. Notre dernière participation date de 2011 et s'élevait à 100 €.

⇒ ***Les membres du conseil d'administration ont adopté l'octroi d'une subvention de 100€ en faveur de l'UDDEN.***

○ **Demande de subvention de la Confédération Syndicale des Familles (CSF)**

Dans le cadre du projet de création d'un magazine, l'Association des Maires du Territoire de Belfort a été sollicitée par la CSF pour participer au financement du magazine « Conso 90 » sur la consommation qui sera largement diffusé sur le Territoire de Belfort.

Cette activité a pour but d'informer, de sensibiliser sur de nombreux sujets et défendre les consommateurs du Territoire de Belfort.

⇒ ***Les membres du conseil d'administration ont adopté l'octroi d'une subvention de 200 euros en faveur de la CSF.***

MOTION Maire de VESCEMONT

Le Président présente aux membres du Conseil d'Administration le texte de Motion relative à la poursuite en justice du Maire de Vessemont, Michel GAIDOT.

Le 15 mars 2012, l'ONEMA (Office National de l'Eau et Milieux Aquatiques) a établi un procès-verbal d'infraction à la Loi sur l'Eau à l'encontre du Maire de la commune de Vescemont, Monsieur Michel Gaidot.

La cause de cette incrimination pénale est un remblai en zone humide que les techniciens, responsables du procès-verbal, évaluent à 22 ares. Hors au dessus de 10 ares, l'article R214-42 du code de l'environnement impose une déclaration à la DDT, que la commune n'a pas sollicité faute de le savoir.

C'est cette absence de déclaration qui vaut à Michel Gaidot d'être poursuivie devant le juge pénal, comme un automobiliste responsable d'un excès de vitesse. L'un des fonctionnaires qui rédigera le procès-verbal le lui fera d'ailleurs valoir en lui précisant qu'on ne discute pas un PV dans un tel cas !

Ce fonctionnaire a tort... La France est un état de droit depuis plus de 200 ans. Un individu, qu'il soit Maire ou non, peut donc parfaitement discuter et contester la procédure pénale dont il fait l'objet.

D'autant que celui du 15 mars 2012 comporte bon nombre de failles que le Maire de Vescemont, bien décidé à ne pas s'en laisser compter, ne manquera pas d'exploiter. En particulier la superficie du remblai qui aura du mal à entrer dans un terrain évalué par un géomètre à... environ 20 ares !!!

Ou encore le fait que le terrain a été acheté il y a sept ans, en l'état, par la commune de Vescemont, qui n'est donc nullement responsable, au titre de l'article R214-42 du code de l'environnement, des remblais faits par l'ancien propriétaire.

Au delà de ces quelques considérations, l'Association des Maires ne peut que déplorer vivement le comportement des services de l'Etat dans cette affaire, notamment en refusant d'instaurer le moindre dialogue hormis une simple... transaction pénale !!!

Michel Gaidot est le doyen des Maires du Territoire de Belfort. Et s'il est connu, c'est comme un homme de dialogue, respectueux des Lois de la République. Pas l'ombre d'une faute ne peut lui être imputée en plus de 40 ans de mandats au service de ces concitoyens, de ces collègues Maires notamment en tant qu'ancien Trésorier de l'Association des Maires, et de la République.

Il mérite à ce titre un minimum de respect et de considération.

L'Association Départementale des Maires du département du Territoire de Belfort s'indigne énergiquement contre ce qu'elle considère être une décision injuste et inappropriée.

Elle exige l'abandon des poursuites pénales à l'encontre de Michel Gaidot, Maire de Vescemont.

Elle appelle tous ces adhérents à manifester leur solidarité avec leur collègue par la prise d'une délibération de soutien et à la transmettre au Maire de la commune de Vescemont, au Préfet, au Procureur de la République ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires.

Le conseil d'administration de l'Association des Maires décide par ailleurs de se porter partie civile dans le procès pénal opposant la commune de Vescemont et l'Etat, en signe de soutien à Michel Gaidot.

Le Président

Michel Berné

Le conseil d'administration de la Communauté de Communes du Tilleul nous a déjà fait part de l'adoption d'une motion en faveur du Maire de Vescemont.

M. Gérard GUYON souhaiterait qu'une formation sur le thème de l'eau soit programmée

⇒ **Les membres du conseil d'administration ont adopté la motion en faveur du Maire de Vescemont.**

Le Président a été saisi par certains élus et propose aux membres du conseil d'administration une réflexion relative à la constitution d'une fourrière automobile départementale comme il y en existe une pour les animaux.

L'Association des Maires pourrait être à l'origine de sa mise en œuvre. Elle aiderait de manière globale dans le montage de cette structure.

De nombreuses questions se posent : cette création a-t-elle un sens ? Présente-t-elle un intérêt politique pour nos élus ? Quel serait son mode de gestion ? Par délégation de service public ou gérée par un syndicat ? Combien faudrait-il de lieux de dépôts ? Quel serait son mode de financement ?

Les membres du conseil d'administration ne se sont pas prononcés sur l'utilité d'une fourrière automobile départementale.

COMMISSIONS

Le Président informe les membres du conseil d'administration qu'une nouvelle commission a été créée par la Préfecture relative aux diplômes dans le secteur funéraire. Mr Hubert ECOFFEY, Maire de Réchésy, et Mme Chantal BERTHE, Adjointe au Maire de Rougemont-le-Château vont représenter l'Association des Maires et siéger en tant que membres du jury.

RESULTATS SONDAGE

Le Président présente aux membres du Conseil d'administration les résultats du sondage réalisé en 2012 auprès de ses adhérents.

- *EN ANNEXE (remis en séance aux membres) : les résultats et statistiques du sondage.*

PROJETS 2013

Le président présente les différents projets de l'association pour l'année à venir.

- ✓ **Journée de l'Echarpe** : le 14 septembre 2013 au foyer rural de Bourogne : salon, repas, conférence. Un concours devrait probablement être organisé.

> *EN ANNEXE (remis en séance aux membres) : projet du programme de la Journée de l'Echarpe et un exemple d'affiche.*

QUESTIONS DIVERSES

- Le président a été saisi de plusieurs remarques d'élus et d'anciens élus tel que l'ancien sénateur Bernard TALON concernant l'interdiction de brûler des déchets végétaux sur le territoire communal.
- Cette interdiction représente une décision inapplicable tant dans un contexte moral, éthique qu'écologique.
L'Association des Maires doit-elle proposer une motion pour que l'Etat revienne sur cette décision ou tout du moins tente de la faire assouplir ?

Mme Anne-Marie FORCINAL pense qu'il serait bien de déposer une remarque à l'enquête publique actuellement en cours.

Belfort, le 05/02/13

Le Président,

Michel BERNÉ